

Courrier arrivé le

02 JAN. 2014

DTH

D.T.H 03/01  
Pôle Urbanisme et  
Aménagement du Territoire

Direction de l'action culturelle

Service départemental d'archéologie

Direction de l'Action territoriale  
Mission urbanisme et habitat  
Madame Coryse Vandercastelee  
Hôtel du Département  
2, Avenue du Parc  
95 032 Cergy-Pontoise

Saint-Ouen l'Aumône, le 31 décembre 2013

Affaire suivie par :  
Fanny Trouvé  
☎ 01 34 64 21 20  
fanny.trouve@valdoise.fr  
N/Réf. 2013/499

**Objet : Collecte d'informations en vue du "Porter à connaissance" – Commune de Bouffémont.**

Au titre de la consultation du Conseil général dans le cadre de la révision des Plans Locaux d'Urbanisme, vous nous interrogez sur les éventuelles contraintes dont nous aurions connaissance sur la commune de Bouffémont.

Je vous prie de trouver ci-joint la liste des sites connus de notre service et que nous souhaiterions voir pris en compte dans l'élaboration du PLU.

**On relève sur territoire de Bouffémont les témoins d'une occupation humaine très ancienne sur le site des *Lignièrès* (n°1004). Il s'agit d'un important atelier de fabrication d'outils en grès daté de l'Épipaléolithique, période comprise entre la fin du Paléolithique et le Néolithique. Des foyers ont également été découverts. C'est en partie grâce au matériel de ce site que L. Giroux et L. Franchet ont établi une typologie de l'industrie lithique dite *Montmorencienne*.**

L'exploitation des ressources naturelles du relief de Montmorency se poursuit durant le Néolithique. On recense plusieurs polissoirs sur le versant nord (n°1003, 1019). Ce sont des dalles de grès, marquées de rainures ou de cuvettes, qui ont servi au polissage d'outils en pierre.

Aucune occupation du territoire durant la Protohistoire n'est connue à ce jour. Seule une monnaie en or présentant une tête d'homme au droit et un cheval au revers a été découverte au XIX<sup>e</sup> siècle.

La période gallo-romaine est tout aussi mal connue. Une découverte fortuite a permis d'identifier un site du Bas-Empire (III<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.) au *Bois Baillet II* (n°1024). De la céramique rubéfiée, du métal et deux monnaies ont été mises au jour.

Durant le Moyen-Âge, les archives nous relatent l'existence d'un fief et bois de *Rémolée* sur la paroisse de Bouffémont. Une monographie communale de 1899 localise la maison seigneuriale près de la *Fontaine aux Prêtres* (n°1009). Au cœur du village s'élève l'église Saint-Georges, attestée dès le XII<sup>e</sup> siècle (n°1001). A cette même époque, on retrouve dans les textes la mention d'un prieuré au *Bois-Saint-Père* (n°1002).

Les bâtiments de ce prieuré, décrits par un document de 1771 (chapelle, cour et jardin), sont encore cartographiés sur le cadastre napoléonien (XIX<sup>e</sup> siècle). Il semblerait que la vallée au bord de laquelle a été construit ce prieuré ait été barrée de plusieurs digues servant à former des étangs à usage piscicole. La chaussée d'un étang et un moulin sont signalés dans un procès d'arpentage de 1523. La chapelle Notre-Dame du *Bois-Saint-Père* a été démolie en 1842 tandis que les bâtiments ont servi de ferme jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle.

Les documents cartographiques du XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles permettent en outre de relever des mares (n°1015, 1017, 1018), des fontaines (n°1009, 1023) et des croix (n°1012, 1013). Le toponyme de *La Justice* (n°1016) évoque la présence d'un gibet. Les coteaux étaient également exploités pour la production de grès et de pierre à bâtir (carrières de *Saint-Etienne*).


Pour finir, citons l'existence d'un château moderne (n°1006) et d'une levée de terre signalée en prospection (n°1022), de datation indéterminée.

Ces informations vous sont fournies à titre de connaissance territoriale, afin d'attirer l'attention sur des éléments remarquables du paysage ou du patrimoine. Elles reflètent l'état actuel des savoirs et ne présument pas de nouvelles découvertes dans les secteurs non renseignés. Elles doivent en tout état de cause être complétées par les informations patrimoniales de divers ordres et les servitudes d'utilité publique (espaces protégés) que possèdent les services de l'Etat (DRAC).

En aucun cas, il ne s'agit d'une prescription réglementaire concernant la sauvegarde des vestiges archéologiques pour laquelle il est nécessaire que vous preniez contact, avant tout aménagement, avec les services de l'État : DRAC, Service régional de l'archéologie d'Ile-de-France, 47 rue Le Peletier, 75009 Paris.

Nous vous remercions par avance de nous tenir informés des suites données à ce dossier.

Patrice RODRIGUEZ  
Chef du Service départemental  
d'archéologie du Val-d'Oise



**Bertille DANION**  
Adjointe au chef du Service  
départemental d'archéologie du Val d'Oise

P.-J. : 1 carte en deux exemplaires + une liste des sites.  
Copie : Service régional de l'archéologie d'Ile-de-France.